

SAMEDI 30 MARS
14h, Place d'Arc Orléans

«GRAND RAFFUT»

**MANIFESTATION FESTIVE, JOYEUSE, DETERMINEE, SOLIDAIRE
POUR DÉFENDRE LE DROIT DES SANS ABRIS, DES MALS LOGÉS**

« GRAND RAFFUT »

**MANIFESTATION FESTIVE, JOYEUSE,
DETERMINEE,
SOLIDAIRE, POUR DEFENDRE LE DROIT
DES SANS ABRIS, DES MALS LOGES**

**NON AUX
EXPULSIONS !**

**REQUISITION DES
LOGEMENTS VIDES !**

**NON AUX
AUGMENTATIONS
DE LOYERS !**

**NON A LA BAISSSE
DES APL !**



Le principe d'accueil inconditionnel inscrit dans l'article L. 345-2-2 du code de l'action sociale et des familles, qui dispose que « **toute personne sans abri en situation de détresse médicale, spychique et sociale a accès à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence** »

Le logement devrait donc être un droit pour toutes et tous, personne ne devrait se retrouver à la rue. Pourtant la situation est catastrophique pour les classes populaires parce que le logement est soumis à la loi du marché, à la spéculation immobilière, ce qui amène de plus en plus de gens à dormir dans la rue. C'est inacceptable, tout le monde est d'accord et pourtant les autorités semblent incapables de prendre les décisions capables de remédier à ce scandale.

Tout de suite : baisse et blocage des loyers !

A Orléans, les loyers et les prix des logements ont sérieusement augmentés. Alors que pour la plupart d'entre nous, les salaires, les retraites, les minima sociaux n'ont quasiment pas augmenté.

Tout de suite : des logements sociaux de qualité !

A Orléans, il y a des centaines de personnes sur les listes de demande d'un logement social, Il faut créer massivement des logements sociaux pour accueillir prioritairement les personnes aux revenus les plus modestes, et cela dans tous les quartiers.

Tout de suite : la fin de la chasse aux plus fragiles !

A Orléans le préfet doit appliquer une nouvelle circulaire mettant fin à l'hébergement inconditionnel qui permet théoriquement à toute personne, y compris celles qui sont dépourvues d'autorisation de séjour, de ne pas dormir dans la rue.

Autorise des équipages mobiles à entrer dans les centres d'hébergement d'urgence pour vérifier la situation administrative des personnes. Il demande au préfet de tenir à jour des fichiers.

Tout de suite, réquisition des logements vides !

Orléans il y a des centaines de sans domiciles et de familles qui vivent dans des taudis. Il y a pourtant des centaines de logements vacants, que possèdent souvent les banques et de riches propriétaires, qui se livrent à la spéculation immobilière. Une loi de 1945 permet à l'état de les réquisitionner pour y loger les sans domiciles et les mal logés, et les transformer en logements sociaux. **Il faut l'appliquer immédiatement !**

Assez d'hypocrisie, les autorités peuvent et doivent prendre ces mesures pour que personne ne soit à la rue ou mal logé.

REFUSONS LES EXPULSIONS!

REQUISITION DES LOGEMENTS VIDES!

REFUSONS LES AUGMENTATIONS DE LOYERS!

NON A LA BAISSSE DES APL!

SAMEDI 30 MARS

**14H, PLACE D'ARC
ORLEANS**

